

## **OMPI - Assemblées des États membres**

**Cinquante-septième série de réunions  
Genève, 2 - 10 octobre 2017**

### **POINT 12 - DÉCLARATION FRANÇAISE INITIALE**

Monsieur le président,

La délégation française souhaite s'associer pleinement à la déclaration qui vient d'être faite par la délégation suisse.

Monsieur le président,

Ma délégation souhaite clarifier les lignes directrices qui sous-tendront l'action et les positions de la France au cours de ces assemblées, dans le cadre des discussions relatives au projet de programme et budget et au plan cadre d'équipement :

Tout d'abord, la France peut accepter le projet de programme et budget, ainsi que le plan cadre d'équipement, tels qu'ils nous sont proposés par le Secrétariat.

Ceci étant dit, du point de vue programmatique et budgétaire, les larges bénéfices enregistrés chaque année par l'OMPI doivent nous inciter à poursuivre les réformes visant à renforcer l'unité de l'organisation et la solidarité entre les Unions. Qu'il s'agisse du système du Traité de coopération sur les brevets, du système de Madrid, du système de La Haye ou encore du système de Lisbonne pour les indications géographiques, chacun des systèmes et des traités administrés par l'OMPI participe aux objectifs de cette organisation tels que fixés dans l'article 3 de sa Convention constitutive de 1967. La France reste donc particulièrement attachée au principe de solidarité qui assure depuis de nombreuses années le bon développement et le bon fonctionnement de l'OMPI et de ses Unions.

Aussi ma délégation n'acceptera pas que le fonctionnement unitaire de l'organisation, et notamment la prise en charge des dépenses indirectes de cette organisation par les différentes Unions selon leur capacité à payer, soit remis en cause. Cette méthodologie budgétaire, qui permet notamment une prise en charge adéquate des actions de coopération en faveur des pays en développement, est et restera pour la France la pierre angulaire de l'OMPI.

Ces lignes directrices étant clarifiées, ma délégation renouvelle sa disponibilité à s'engager, au cours de cette cinquante-septième série de réunions, dans un débat constructif, notamment au cours des discussions relatives au projet de programme et budget et au plan cadre d'équipement.

Je vous remercie.

*N.B. : Seul le prononcé fait foi.*